

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 33

N° ordre : DE-24-37

N° ordre dans la séance :
DE-11062024-08

Date de la convocation :
03/06/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Daniëlle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, conseillers

Absents excusés : Danielle RAVIER (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Isabelle MORLOTTI (procuration à Céline LE CERF) Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Emilie VALTON (procuration à Claude FELCI), Christelle BOUVIER (procuration à Thierry CURTELIN)

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : LANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE CULOZ

Monsieur Claude FELCI, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux rappelle qu'en 2023, la commune a confié à la SEMCODA et au cabinet MODAAL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans le projet d'aménagement du centre-ville de Culoz.

L'objectif de cette mission était d'aider la commune à mobiliser des équipes de maîtrise d'œuvre devant agir à deux niveaux à partir d'un constat et de plusieurs enjeux.

Le constat est le suivant : le centre-ville de Culoz, physiquement caractérisé par la place Louis Mathieu et sa fontaine ainsi que par la place de la Mairie, constitue le quartier le plus animé de la commune grâce notamment à ses commerces de proximité, ses équipements publics et ses services. Il accueille également le marché hebdomadaire le mercredi.

La configuration de cet espace pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes de sécurité car il est très routier. Il présente également une qualité de vie inégale (problème de lisibilité, signalétique inexistante ou mal adaptée) et un partage des usages (piétons, vélo, accès aux commerces...) qui pourrait être considérablement amélioré.

Le principal ensemble bâti présente également certaines problématiques puisqu'il est vieillissant et ne comporte plus de commerces au rez-de-chaussée autre qu'un bar. De plus, sa faible capacité en logement est un frein à l'attractivité de la commune et au dynamisme du centre bourg.

La requalification du centre-ville devient donc nécessaire pour organiser et mettre en cohérence les différentes pratiques et activités de cet espace public, pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces et développer les circulations douces. Plusieurs problématiques sont présentes :

Sur la voirie et les espaces publics :

importants problèmes de lisibilité, d'orientation et de sécurité liés aux usagers de la route,

flux important de poids-lourds,

certains espaces publics sont trop peu fréquentés et non sécurisés,

dimension trop restreinte des trottoirs et des terrasses des commerces (salon de thé, bar,

restaurant...),

aucune cohérence entre les espaces.

Sur le tissu bâti :

- ensemble en front de rue qui ne permet pas d'aménager de zones piétonnes,
- bâti vieillissant et difficilement mutable au regard des coûts de réhabilitation,
- vacance commerciale forte par manque d'attractivité des cellules commerciales (trop petites, mal agencées, mal structurées...),
- un bâti qui donne une image dégradée de la commune ;

Les enjeux identifiés concernant l'ensemble bâti sont les suivants :

- la création (après déconstruction) d'un nouvel ensemble bâti qui devra comptabiliser un minimum de 12 logements et des cellules commerciales en rez-de-chaussée,
- le projet de construction aura vocation à être porté par un promoteur privé,
- le projet devra respecter le PLU en vigueur,
- le site étant situé dans un périmètre protégé au titre des monuments historiques, le projet le devra faire l'objet d'un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.
- l'objectif est de reculer le front bâti par rapport au front de rue, afin de libérer des espaces piétons de centralité.

Les enjeux identifiés concernant les espaces publics sont les suivants :

- la redéfinition des places respectives de l'automobile et des piétons tout en imposant un rééquilibrage en faveur des mobilités douces,
- la limitation de l'espace automobile au strict fonctionnel nécessaire (circulation, stationnement),
- un espace public plus lisible et plus sûr,
- l'apport de confort aux piétons en élargissant les trottoirs, en créant des cheminements et en aménageant des terrasses,
- l'identification de la fontaine comme élément patrimonial à mettre en valeur dans l'espace piétonnier,
- la création d'une cohérence entre les différents espaces et notamment entre la place Louis Mathieu et la place de la Mairie,
- la mise en place d'arrêts minutes pour les cellules commerciales;
- la maîtrise de la vitesse des véhicules

D'une manière générale, les aménagements proposés devront viser à la désimperméabilisation des espaces publics, tout en faisant place à une végétalisation adaptée au changement climatique et nécessitant un entretien limité par les services communaux.

Enfin, une démarche de concertation devra être mise en place avec les commerçants et les usagers de manière générale.

A l'issue d'une consultation, deux équipes de maîtrise d'œuvre ont été retenues :

- le groupement ReGénération (paysagiste), ECR (voirie et réseaux divers), ESAU (architecte-urbaniste) pour les missions suivantes :
 - o création d'un schéma d'aménagement d'ensemble du périmètre et étude de faisabilité pour la reconstruction d'un ensemble bâti.
 - o mission complète de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement urbain.
- l'entreprise JDBE pour la déconstruction, la dépollution et le désamiantage de l'ensemble bâti existant.

La première prise de contact avec les bureaux d'études s'est déroulée le 8 avril dernier, il convient désormais d'entrer dans la phase opérationnelle de ces études.

Pour cela, M. Claude FELCI demande au conseil municipal de confirmer son engagement dans ce projet d'aménagement du centre-ville de Culoz, de créer un comité de pilotage, un comité technique ainsi qu'un comité de suivi et d'autoriser le maire à solliciter l'ensemble des organismes de nature à participer au financement de cette opération d'envergure pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'engagement de la commune dans le projet d'aménagement du centre-ville de Culoz

- **DECIDE** de créer les instances de travail et de pilotage du projet de la manière suivante à savoir un comité de pilotage, un comité technique ainsi qu'un comité de suivi auquel participeront les élus qui le souhaitent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements mobilisables auprès des partenaires susceptibles de favoriser l'émergence de cette opération (l'Union Européenne, l'Etat et ses différents dispositifs d'aide, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain...)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20240611-DE-11062024-08-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2024